

DECRET N° 88-459 du 25 Novembre 1988

portant nomination de la Camarade  
Djima BOURAIMA en qualité de Commis-  
saire aux comptes de la Société des  
Transports de l'Atacora (STA)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-  
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du  
Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à  
l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques  
et semi-publiques ;
- VU l'Ordonnance N° 78-23 du 5 Août 1978 portant création, organi-  
sation et fonctionnement des sociétés provinciales ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition  
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 85-405 du 10 Octobre 1985 portant approbation  
des statuts de la Société Provinciale des Transports de  
l'Atacora (STA) ;
- VU le décret N° 86-320 du 14 Août 1986 fixant le montant des  
honoraires à payer aux Commissaires aux Comptes des entrepri-  
ses publiques et semi-publiques ;
- SUR proposition du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection  
des Entreprises Publiques et Semi-Publiques et du Ministre des  
Finances ;
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du mercredi 2  
Novembre 1988.

DECRETE :

Article 1er..- La Camarade Djima BOURAIMA, Expert Comptable du  
"Cabinet la Béninoise d'Audit et d'Expertise Comptable" est nom-  
mée Commissaire aux Comptes auprès de la Société des Transports  
de l'Atacora.

.../...

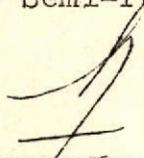
Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 25 Novembre 1988

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice, Chargé  
de l'Inspection des Entreprises  
Publiques et Semi-Publiques

  
Edouard ZODEHOUGAN  
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances

  
Edouard ZODEHOUGAN  
Ministre intérimaire

Le Ministre Délégué auprès  
du Président de la République,  
Chargé de l'Intérieur, de la  
Sécurité Publique et de l'Ad-  
ministration Territoriale

  
Edouard ZODEHOUGAN

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 CPC 2 PPC 1  
MJIEPSP 4 AUTRES MINISTERES 14 CEAP ATACORA 5 AUTRES CEAP 5 SPD 1  
IGE 3 DCCT 1 ONEPI 2 GCONB 1 DPE-DLC-INSAE-BCP 4 DB-DCOF-DSDV-  
DTCP-DI 5 BN-DAN 2 UNB-FASJEP-ENA 3 INTERESSEE 2 JORPB 1.